Objet : Information sur le risque radon

Madame, Monsieur,

Le **radon** est un **gaz radioactif d’origine naturelle** qui provient essentiellement du sol et de la désintégration de radionucléides. Il est présent en plus grande quantité dans les régions granitiques (ex : Vosges) et volcaniques...

L’exposition au radon est la seconde cause de cancer du poumon en France, derrière le tabagisme. D’après les dernières études de l’IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) et de Santé publique France (2018), 3 000 décès environ lui sont attribués par an en France.

Dans les espaces clos comme les sous-sols et les rez-de-chaussée des bâtiments ou dans les lieux de travail souterrains comme les tunnels, les galeries techniques, les grottes…, il peut s’accumuler pour atteindre des concentrations parfois très élevées.

**Pour rappel, chaque employeur doit évaluer le risque d’exposition des travailleurs au radon**. Cette évaluation a notamment pour objectif de constater si, dans une situation donnée, le niveau de référence pour le radon est susceptible d'être dépassé.

Cette évaluation peut être réalisée grâce à une analyse documentaire, et le cas échéant, complétée par des mesurages. Le niveau de risque dépend de la situation géographique du lieu de travail, de l’étanchéité sol-bâtiment, de la ventilation des locaux…

Dans certains cas, des **mesures de prévention simples** à mettre en œuvre permettent de réduire le risque engendré par la présence de radon dans les lieux de travail : aérer régulièrement, vérifier l’état de la ventilation, améliorer ou rétablir l’aération naturelle du vide sanitaire ou de la cave, boucher les fissures au sol, refaire les joints autour des tuyaux d’évacuation…

Afin de sensibiliser les entreprises aux risques liés au radon, le Plan Régional de Santé au Travail va lancer une série d’actions (Boîte à outil, sensibilisations, …).

Une journée de sensibilisation à ce risque sera organisée début novembre 2024, dans ce cadre nous recherchons des entreprises qui auraient réalisé leur évaluation des risques radon et qui souhaiteraient partager leur retour d’expérience.

Merci de faire part de votre intérêt auprès de : [DREETS-GE.UAC@dreets.gouv.fr](mailto:DREETS-GE.UAC@dreets.gouv.fr) en précisant en objet de mail : « Journée PRSE PRST Radon ».

*Pour en savoir plus sur le risque radon et comment l’évaluer :*

* *Fiche synthétique :* [*Fiche d’information employeurs-préventeurs de l’ASN*](https://www.asn.fr/l-asn-informe/dossiers-pedagogiques/le-radon-et-les-professionnels/guides-sur-la-gestion-du-risque-du-radon/la-prevention-du-risque-radon-dans-les-lieux-de-travail)
* *Démarche complète :* [*Guide de la DGT et de l’ASN édition 2020*](https://www.asn.fr/l-asn-informe/dossiers-pedagogiques/le-radon-et-les-professionnels/guides-sur-la-gestion-du-risque-du-radon/guide-pratique-pour-la-prevention-du-risque-radon)

Les membres de l’action 10 Risques Chimique et émergent du PRST Grand Est, 